


Bureau syndical du 14 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-03-009

Demande de subvention : Plateforme de compostage de Viggianello, acquisition d'engin et de matériel

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à neuf heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	16	16	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, VALERY Jean-Noël, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel			
Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MATTEI Jean-François, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan et MELA François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 13/04/2018 et de la publication de l'acte le : 13/04/2018			
			 <p>Pour le Président, par délégation Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180314-2018-03-09-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Président expose :

Dans le cadre de la construction de la plateforme de compostage de Viggianello, une étude pour le fonctionnement a permis d'identifier les besoins pour son exploitation en régie avec des opérations sous traitées de broyage et criblage qui sont les suivants :

- Achat d'un engin permettant la gestion du site, déplacement des flux, mise et retournement des andains, chargement et reprise des flux lors des opérations de broyage et criblage (sous traitées).
- Achat d'une benne permettant le stockage temporaire des indésirables triés dans les flux, permettant de garantir une qualité du compost produit
- Acquisition de matériels pour la prise de température et de contrôle qualité
- Acquisition d'un conteneur maritime pour le stockage

Le montant de ces achats est estimé à 90.800 € HT répartis de la façon suivante :

- Achat engin	79.800	- Acquisition de matériels	1.500
- Acquisition Bennes	5.500	- Acquisition d'un container	4.000

Les cofinancements attendus sont de 70 % soit 63.560 €, le solde, soit 27.240 €, reste à la charge du Syvadec auquel s'ajoutera la TVA.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le plan de financement présenté et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention au meilleur taux auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant que la nécessité d'obtenir les cofinancements pour l'acquisition de cet engin et de ce matériel,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180314-2018-03-09-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018